

VOTRE SITUATION FAMILIALE

Répondez si nécessaire dans la case blanche

A 1 SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2009

Mariés	M	Célibataire	C	X
Divorce(e)/separé(e)	D	Veuve(s)	V	
Pacsé(e)s	O			
Changement en 2009				
Date du mariage ou du Pacs	X	12009		
Date de divorce/separation/l'ruption de Pacs	Y	12009		
Date du décès	Z	12009		

Souscrivez une déclaration pour chaque période avant et après votre changement de situation de famille.

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage

- Vous vivez seul(e), si :
 - vos enfants (majeurs ou mères/pacsés; mineurs imposés en leur nom propre) ne sont pas compris à votre charge ou n'ont pas demandé le rattachement à votre foyer
 - ou vous avez eu un enfant décédé après l'âge de 10 ans ou par suite de faits de guerre
- Vous vivez seul(e) et vous avez élevé vos enfants remplissant l'une des conditions ci-dessus pendant au moins cinq années (il cours desquelles vous viviez seul(e))
- Vous ne vivez pas seul(e)

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40% ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80%

Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2009, remplaçait ces conditions

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre

- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :
 - vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions
 - ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé, remplissait ces conditions
 - ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2009, remplissait ces conditions
- Vous êtes mariés ou liés par un PACS et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, rempli ces conditions
- Vous avez une pension de veuve de guerre

B 1 PARENT ISOLE

Cochez la case T si vous vivez seul avec vos enfants dont vous assurez seul la charge.

E 1 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VOS REVENUS CONNUS

Les revenus imposables au titre de 2009 dont l'administration a connaissance à ce jour sont imprimés ci-dessous en euros. Vous devez en vérifier l'exacuité et corriger, si nécessaire, les chiffres imprimés en page 3.

TRAITEMENTS ET SALAIRES

REVENUS D'ACTIVITE - VOUS - TOTAL :	39 088
villepine :	38 999
cpam de vannes	561 : 89

VOS REVENUS

Si un montant imprimé est inexact, levez-le et indiquez le montant total écrit dans la case blanche

1.1 TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES	VOUS	CONJOINT	1 ^{re} PERS. À CHARGE	2 ^{re} PERS. À CHARGE
Revenus d'activité connus	39 088			
Corriger si le montant est inexact	1AJ	1BJ	1CJ	1DJ
Autres revenus imposables connus (retraite, chômage)	1AP	1BP	1CP	1DP
Corriger si le montant est inexact	1AK	1BK	1CK	1DK
Frais réels liste détaillée sur papier libre	1AT	1BT	1CT	1DT
Demandeur d'emploi de plus d'un an : cochez la case				
Revenus d'heures supplémentaires exonérés connus	1AU	1BU	1CU	1DU
Corriger si le montant est inexact				

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI

Activité à temps plein exercée toute l'année 2009	TAX	50 HJ7	18X	COCHÉE	1CX	COCHÉE	1DX	COCHÉE
Non, nombre d'heures payées dans l'année	TAV		18V		1CV		1UV	

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

FOYER	1 ^{re} PERS. À CHARGE	2 ^{re} PERS. À CHARGE
Montant connu du RSA, complément d'activité	1BL	1CB
Corriger si le montant est inexact		100

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

VOUS	CONJOINT	1 ^{re} PERS. À CHARGE	2 ^{re} PERS. À CHARGE
Total des pensions, retraites, rentes connues	1AS	185	1CS
Corriger si le montant est inexact	1AO	180	1CO
Pensions alimentaires perçues			100

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

moins de 50 ans	de 50 à 59 ans	de 60 à 69 ans	à partir de 70 ans
Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance	1AW	18W	1CW

2.1 REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 18%	2DA
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5%	2DH
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes 2DA et 2H	2EE

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT

Revenus des actions et parts bénéficiant d'un abattement	2DC
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA	2FU
Revenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'impôt de 50%	2GR
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans	2CH

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Revenus de valeurs mobilières et distributions bénéficiant d'un crédit d'impôt inclus	2TS
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié	260
Intérêts et autres revenus assimilés bénéficiant d'un crédit d'impôt inclus	2TR

AUTRES

Revenus des lignes 2DC, 2H1, 2TS déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG-deductible	2BH
Frais venant en déduction	2CA
Credits d'impôt sur valeurs étrangères	2AB
Crédit d'impôt "directive épargne" et autres crédits d'impôt restituables	2BG
Déficits des années antérieures non encore déduits	2AA 08
Impôts versés à l'étranger exonérés (50%)	2AL 07
	2AM 08
	2DM

3.1 PLUS VALUES ET GAINS TAXABLES À 18%

Gains de cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 18%	3VG
Perdes de l'année 2009 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés	3VII
En cas de pertes imposables à 2009 non encore imputées, indiquer le détail sur papier libre ou jumper le tableau de suivi n° 2041 SP	

4.1 REVENUS FONCIERS

Montant déterminé sur la déclaration n° 2044	4BE
Revenus fonciers imposables	4BA
Déficit imputable sur les revenus fonciers	4BB
Déficit imputable sur le revenu global	4BC
Déficits antérieurs non encore imputés	4BD
Primes d'assurance pour loyers imposés des locations conventionnées	4BF
Si vous soumettez une déclaration 2044-spéciale, cochez la case	4BZ

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS

Montant total des revenus à imposer n'inclus pas les revenus dans les autres rubriques de la déclaration	0XX
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéfices agricoles indiquer le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA	

4281030551 0007